

BON DE COMMANDE POUR UN MARCHÉ - PUBLICATION SUR WWW.AAPC.FR

- Nous mettons en ligne votre DCE ou avis de publicité pour permettre aux entreprises de le télécharger.
- les entreprises déposent leur réponse sur l'espace sécurisé mis à votre disposition.
- Niveau minimal des certificats acceptés : RGS 2 étoiles ou équivalent européen.
- Vous avez accès aux statistiques des téléchargements des entreprises qui s'identifient.



Merci de compléter et nous retourner ce document (2 pages) par mail à : savdts@doubletrade.net
Nous vous enverrons les « modalités de publication » après réception de votre bon de commande.

FORFAIT PRESTATION : 100,00 € Hors Taxes + TVA 20,00 % (soit 120,00 € TTC)

Je souhaite mettre en ligne un (cocher votre choix) un :

Marché formalisé Marché à Procédure Adaptée (MAPA) Autres : _____

OBJET DU MARCHÉ (en majuscules) :

.....

.....

Maître d'Ouvrage :

Adresse :

.....

Code Postal : **VILLE** :

Contact : **Email** :

Téléphone : **Fax** :

Signature & cachet :

Date : / / **2018**

1 - OBJET :

DoubleTrade, SAS, immatriculée au RCS de Nanterre B 339 611 956 dont le siège social est situé au 8, rue Rouget de Lisle – 92442 Issy les Moulineaux Cedex, commercialise via des services de dématérialisation de marchés publics (« en ligne ») auprès de ses Clients sous la marque AAPC.

Le Client / Collectivité dénommé le « Client » étant le signataire du présent contrat accepte l'intégralité des présentes conditions générales de vente et reconnaît en avoir pris connaissance en leur intégralité, renonçant de ce fait à se prévaloir de tout document contradictoire, et notamment de ses propres conditions générales d'achats. Les services fournis par DoubleTrade sont soumis aux conditions générales d'utilisation et aux présentes conditions générales de vente.

2 – DESCRIPTION DES SERVICES

La prestation fournie consiste à mettre à disposition du Client sur un serveur hébergé, une plateforme Internet nommée ci-après AAPC, permettant la dématérialisation de marchés publics. La prestation de service consiste à gérer sous l'autorité du Client les procédures lui permettant de préparer et transférer son DCE, de publier ce DCE sur AAPC, d'assurer le téléchargement par l'entreprise soumissionnaire, d'assurer la réception en ligne des réponses électroniques, d'assurer l'accès au dévouillement des réponses électroniques par les personnes habilitées pendant la durée du contrat (article 4).

Le Client précisera dans son avis de publicité et dans son règlement de consultation l'adresse Internet pour le téléchargement du dossier (DCE) et pour la réponse par voie électronique soit : <http://www.aapc.fr>

a. Transmission des DCE

La société DoubleTrade assurera le conseil auprès du Client pour les choix techniques concernant les formats des fichiers. Dès que son DCE est prêt au format numérique, le Client peut l'envoyer à la société DoubleTrade par courriel (mail) à l'adresse qui lui sera communiquée ou le déposer sur un espace Internet sécurisé mis à sa disposition (ou à ses intervenants habilités), accessible par un identifiant et mot de passe.

Le Client précisera l'affectation de chaque fichier dans la structure du DCE. A cet effet, un formulaire type « modalités de publication » lui sera envoyé pour être complété. Le Client peut également nous transmettre l'avis de publicité au format numérique (Word) pour être publié sur AAPC.

b. Mise en ligne des DCE

Sous l'autorité du Client, la société DoubleTrade publie le DCE sur AAPC. Le DCE est mis en ligne par la société DoubleTrade jusqu'à la date fixée par le Client. Les pièces mises en ligne peuvent être modifiées par la société DoubleTrade à la demande du Client, et ce dans un délai ne pouvant pas excéder 7 jours avant le terme de la consultation. Lors de chaque modification, la société DoubleTrade avertit par courriel les entreprises ayant téléchargé le DCE et fourni une adresse de courriel valide.

c. Téléchargement du DCE

Le DCE est téléchargeable à partir de la plateforme AAPC, qui dispose d'une recherche multicritère. L'entreprise doit de préférence s'identifier pour recevoir un identifiant et mot de passe. Tous les téléchargements de DCE peuvent faire l'objet d'une statistique accessible et exportable sur AAPC par les personnes autorisées par le Client.

d. Remise électronique des offres

Les offres seront remises par le soumissionnaire via AAPC. Le Client précise les modalités de réponse électronique dans son règlement de la consultation. Chaque dépôt est répertorié dans un registre exportable et consultable en ligne par le Client. Pour chaque envoi, le soumissionnaire reçoit automatiquement un courriel accusant date et heure de réception de sa réponse électronique. Niveau minimal des certificats acceptés par la plateforme AAPC : RGS deux étoiles + certificats de la liste PRISV1 jusqu'au 18/05/2013.

e. Procédure d'ouverture des plis

L'ouverture d'un dossier ne peut se faire qu'après authentification par identifiant et mot de passe. Le Client communique préalablement à la Société DoubleTrade les coordonnées des personnes concernées.

f. Notification

Les soumissionnaires non retenus, sont avertis par le Client. Le Client engage sa responsabilité quant au respect de l'article 80 du Code des Marchés Publics.

g. Avis d'attribution

Une copie de l'avis d'attribution envoyé par le Client au BOAMP peut être diffusée sur la plateforme sur demande du Client pendant une durée de 30 jours.

h. Hot line - SAV - Mise à jour

Le service de la plateforme électronique est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure ou autre événement hors du contrôle de la société DoubleTrade.

L'assistance téléphonique est disponible pendant les jours ouvrés de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (les horaires peuvent varier en été) au +33 1 71 16 31 50 ou par mail : savdts@doubletrade.net.

i. Chiffrement des réponses électroniques

Par le présent contrat, la société DoubleTrade agit comme tiers de confiance pour le Client. Dans ce cadre, un certificat de chiffrement est généré par AAPC au moment de la création du coffre-fort électronique. La clé publique du certificat de chiffrement est utilisée par l'applet de signature électronique au moment de la réponse électronique pour chiffrer la réponse. Le certificat de chiffrement est installé sur le poste du Client au moment du dévouillement. La clé privée du certificat de chiffrement est utilisée pour déchiffrer les réponses.

3 - CONDITION PREALABLE :

AAPC ne sera accessible au Client qu'à partir de la réception, dûment acceptés et complétés (datés, signés et cachetés) par le Client, des présentes conditions générales de vente et du bon de commande, et du retour des modalités de publication également complétées.

4 - DATE D'EFFET DU CONTRAT - DUREE – RECONDUCTION :

Le présent contrat prend effet à sa date de signature et arrive à échéance 15 jours après la date de clôture officielle, précisée dans le règlement de consultation du marché à dématérialiser. DoubleTrade n'est pas tenu de conserver les réponses électroniques reçues. Le Client prendra ses dispositions à cet effet.

5 - INTERRUPTION DU SERVICE :

DoubleTrade peut être amenée à interrompre tout ou partie du service pour des raisons de maintenance. Dans ce cas, DoubleTrade s'engage à prévenir le Client dès qu'elle aura connaissance des dates d'interventions programmées et à réduire au plus court la période d'indisponibilité durant la journée. Par conséquent, le Client s'interdit de mettre en jeu la responsabilité de DoubleTrade pour cette interruption.

6 - RESPONSABILITES ET EXCLUSIONS DE RESPONSABILITE :

Le Client est seul et entièrement responsable du contenu des documents qu'il aurait pu télécharger/déposer sur AAPC. Il appartient au Client de s'assurer de la conformité et de l'intégrité des pièces en sa possession. DoubleTrade ne pourra pas être recherchée comme juridiquement responsable de tout contentieux relatif à l'absence ou non intégrité de tout ou partie de ces pièces, ou de toutes anomalies qui les affecteraient. DoubleTrade n'est jamais tenue que par une obligation de moyen. Aucune responsabilité sur les conséquences de l'utilisation des informations que ce soit à raison de leur inexactitude ou de leur absence ne pourra être retenue à l'encontre d'DoubleTrade.

La responsabilité de DoubleTrade ne pourra pas être recherchée pour tout dommage causé par une interruption des services fournis par DoubleTrade à raison de : intempéries exceptionnelles, inondations, coupures d'électricité, coupures d'eau, cas d'émeute de guerre ou d'attentats, défaillance d'un réseau autre que celui de DoubleTrade, défaillance d'un fournisseur de télécommunications, interdictions ou restrictions imposées par les autorités publiques à la fourniture des services de télécommunications, blocage indépendant de la volonté des parties empêchant l'exécution du Contrat.

DoubleTrade mettra en œuvre tous les moyens à sa disposition afin de limiter les risques liés aux intrusions, piratages, ou à l'insertion de virus sur son serveur et à sécuriser au maximum le contenu de AAPC, notamment en termes de confidentialité et d'intégrité. A cet égard, il est bien entendu qu'DoubleTrade ne saurait en aucun cas fournir une quelconque garantie, dans la mesure où Internet est un réseau ouvert, sensible, par nature, à de tels risques. DoubleTrade et son Client déclarent être conscients de ces risques et les accepter.

7 - CAS DE FORCE MAJEURE :

DoubleTrade est exonérée de toute obligation de mise à disposition du service AAPC en cas de Force Majeure. Est un cas de Force Majeure tout événement extérieur, irrésistible et imprévisible (au sens du Code civil et de la Jurisprudence de la Cour de Cassation) empêchant l'une des parties d'exécuter les obligations mises à sa charge au titre du contrat ou rendant l'exécution desdites obligations déraisonnablement onéreuse.

8 - FACTURATION :

Le présent contrat fixe les conditions d'accès et les modalités de règlement du service proposé par DoubleTrade.

Les prix indiqués sur le bon de commande et/ou devis établis par DoubleTrade s'entendent en euros et hors taxes. Ils seront majorés des droits et taxes applicables à la date de facturation.

La base de tarification des services de gestion d'appels d'offres en ligne fournis par DoubleTrade peut varier en fonction de différents paramètres (sources, module de sélection, zone géographique, conditions de tris, etc.). Toutes autres prestations non expressément prévues sur le bon de commande et/ou devis du Client feront l'objet d'un devis proposé à l'acceptation du Client. Les prix indiqués sur le bon de commande et/ou devis sont fermes pour la durée indiquée sur celui-ci. Pour toute commande, la prestation devra être réglée au plus tard à 30 jours de la date de facture correspondante, par chèque ou virement.

9 - DEFAUT DE PAIEMENT :

En cas de non-paiement, l'application d'une pénalité de retard égale à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal pour paiement tardif des factures s'appliquent de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire. Les dépenses engagées afin de recouvrir les sommes dues sont à la charge du Client. En cas de

rejet d'un virement, d'une traite ou d'un chèque bancaire les frais encourus seront facturés au Client. En cas de non-paiement, DoubleTrade se réserve le droit de suspendre la prestation après une deuxième lettre de relance avant mise en demeure de payer.

10 - RESILIATION ANTICIPEE :

Le Client et DoubleTrade sont habilités à résilier de plein droit le présent Contrat en cas de Force Majeure (voir article 7), si les effets de celle-ci conduisent à la suspension de l'exécution des obligations essentielles de l'une des parties pendant plus de 30 jours consécutifs, sans indemnité de part ni d'autre. Dans cette hypothèse, le Client pourra résilier son contrat sous réserve de faire précéder sa demande de résiliation d'une mise en demeure adressée à DoubleTrade par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans le cas où le Client viendrait à manquer à l'une quelconque de ses obligations stipulées dans les présentes conditions générales de vente ou d'abonnement, ou s'il venait à se trouver en état de cessation de paiement, ou à entrer dans le cadre d'une procédure collective, DoubleTrade pourra alors résilier de plein droit le présent contrat. La résiliation par l'une ou l'autre partie prendra effet à compter de la date de réception de l'envoi par l'une ou l'autre partie d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans le cas où, le Client résilierait son contrat avant son expiration, DoubleTrade n'est pas tenue de lui rembourser les sommes dues au titre de la période restant à courir jusqu'au terme du contrat.

11 - CONFIDENTIALITE – PROTECTION DES DONNEES :

Les données nominatives fournies par le Client ne sont pas diffusées à des tiers ; elles sont, sauf opposition expresse du Client, intégrées dans le fichier Client de DoubleTrade. Conformément à cette même loi, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données personnelles qu'il a communiquées à DoubleTrade. Pour exercer ce droit, il suffit de prendre contact avec le Service Relations Clients de DoubleTrade par e-mail ou par voie postale au siège de DoubleTrade.

12 - ACCES AUX SERVICES :

L'accès aux services en ligne s'effectue par Internet à partir d'un poste de travail, à la diligence du Client dans ses locaux, manipulé par lui-même ou par les personnes habilitées à cet effet. L'installation et le fonctionnement du matériel se feront sous la seule responsabilité et aux frais exclusifs du Client.

DoubleTrade fournira au Client le(s) code(s) d'accès nécessaire(s) à la gestion/administration du site AAPC mis en place pour le Client. Le Client est responsable de la confidentialité du code d'accès transmis par DoubleTrade et devra mettre tous les moyens en œuvre pour respecter et faire respecter l'intégrité et la confidentialité des informations communiquées. DoubleTrade ne pourra être tenu pour responsable en cas de non-respect de ces obligations par le Client. DoubleTrade se réserve le droit de faire, à tout moment, sans préavis, toutes les modifications jugées nécessaires pour l'amélioration des informations et des services fournis.

13 - RELATIONS CLIENTS :

Pour toute information, question ou réclamation (hors assistance/hotline), le Client peut s'adresser du lundi au vendredi (hors jours fériés français) au siège social de DoubleTrade de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, tel : +33 1 71 16 31 00, e-mail : info@doubletrade.com.

14 - MODIFICATIONS :

DoubleTrade se réserve le droit de soumettre au Client à n'importe quel moment des modifications aux présentes Conditions Générales de Vente mais, en aucun cas les présentes Conditions Générales de Vente ne peuvent être modifiées sans l'accord express de DoubleTrade.

15 - AUTRES DISPOSITIONS :

Le présent contrat est régi par le droit français. Sauf accord écrit préalable de DoubleTrade, le Client s'interdit de concéder les droits et obligations nés du présent contrat à d'autres établissements, filiales ou à des tiers.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution de l'une de ces dispositions, et à défaut d'un accord amiable des parties, le Tribunal de Commerce de Nanterre sera seul compétent.

Date + Signature et cachet